

[Voir la version en ligne](#)



Les Actus de l'ORDECO

Mars - 2022



Bonjour à toutes et à tous !

Les réunions annuelles statutaires se sont enfin tenues en présentiel ! Nous avons été très heureux de vous retrouver, d'échanger, de trinquer et de redécouvrir des visages et des sourires.

Un grand merci à toute l'équipe de TRIFYL qui s'est mobilisée pour rendre cela possible, qui nous a chaleureusement accueillis et présenté son ambitieux projet multi-filières pour la gestion des déchets du Tarn.

Nous saluons l'arrivée de nouveaux venus au conseil d'administration, renouvelé pour 3 ans, et félicitons le président, Jacques Poujade, pour le renouvellement de son mandat. Il sera accompagné au Bureau d'Agnès Langevine, représentant la Région, en Vice-président, de Flavien Rabusseau, d'Occitanis, en trésorier et de Céline Vachey, de l'ADEME, en secrétaire.

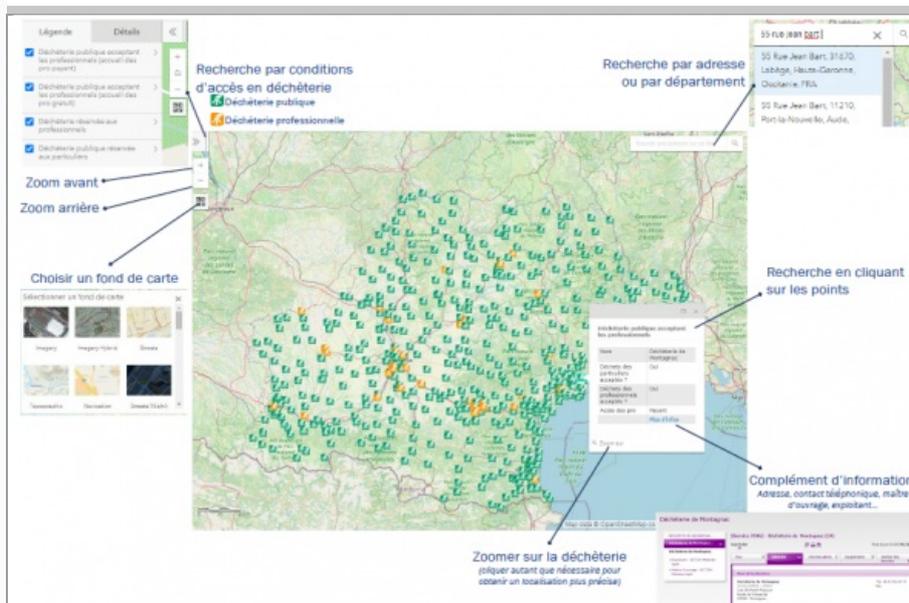
Le rapport d'activité approuvé est donc désormais en ligne et disponible.

Bonne lecture et à bientôt,

Chloé Maisano
Directrice de l'ORDECO

[Retrouvez tous les rapports d'activités de l'ORDECO](#)

Nos dernières publications



Carte dynamique des déchèteries de la région Occitanie

La carte dynamique des **déchèteries de la région Occitanie** est un outil de recherche pour les particuliers et les professionnels désirant trouver une déchèterie à proximité.

La recherche peut s'effectuer soit avec une adresse précise, soit par modalités d'accès en déchèterie ou encore en un simple clic sur la carte. (Cf. notice explicative)

A savoir : pour la gestion des déchets amiantés, se reporter à la brochure disponible sur le site et réalisée conjointement par la DREAL, la DIRECCTE et l'ORDECO :

Retrouvez cette notice et le lien vers la carte

L'Observation des déchets

La gestion des Déchets des Activités de Soins des praticiens libéraux de l'Occitanie (Contrôle sur pièces)

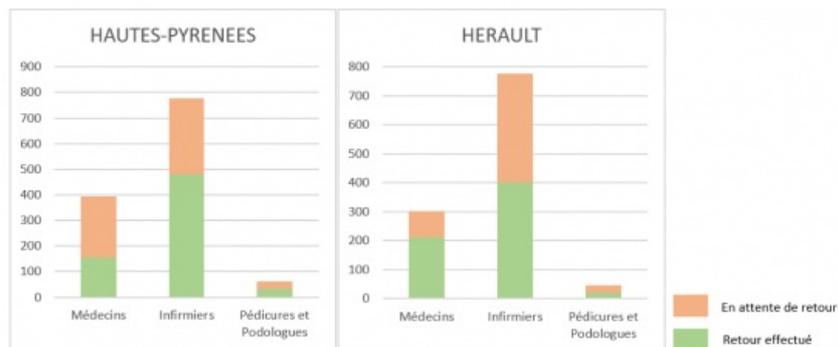
L'enquête sur les **Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)** se poursuit dans les départements des **Hautes-Pyrénées et de l'Hérault**.

Pour rappel, ces dernières années ont vues une recrudescence de la présence de DASRI sur les chaînes de tri sélectif et/ou dans les ordures ménagères. Cette enquête, menée conjointement avec **l'ARS 34 et l'ARS 65**, permet de s'assurer que tous les praticiens, en libéral, soient conventionnés avec un **prestataire de collecte dédié**.

Plus globalement, ces informations permettront de quantifier les gisements de DASRI, d'identifier l'ensemble des filières de collecte et de traitement et de mieux connaître les pratiques des professionnels (points d'apports

volontaires, récolte en cabinet, fréquence de collecte, etc.).

Suite à premier courrier de sollicitation, l'ORDECO a reçu et traité les données d'environ 50% des praticiens (graphiques de suivi ci-dessous). Un premier courrier de relance vient d'être envoyé.



Taux de retour enquête DASRI 2021-2022, 15/03/2022 ©Ordeco

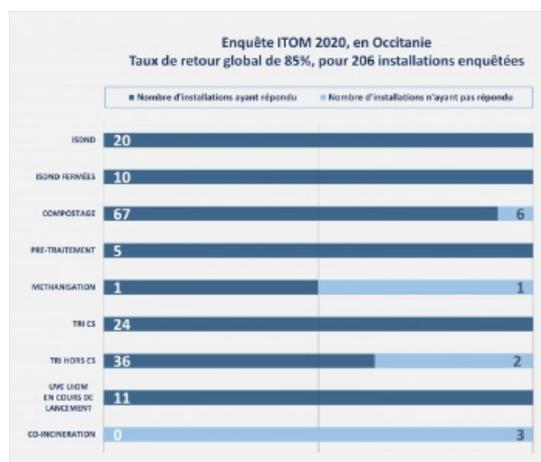
Retrouvez les rapports des départements déjà enquêtés

Lancement de l'enquête ITOM - UVE / ISDND - Données 2021

L'ORDECO, appuyé par l'ADEME Occitanie, le SVDU (Syndicat National du Traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains et assimilés) et OREO (Observatoire Régional de l'Energie en Occitanie), réalise en 2022, l'enquête sur les **incinérateurs et les installations de stockage de déchets non dangereux**.

Cette année encore, le questionnaire est disponible en ligne et a été envoyé le 7 mars aux exploitants. Si vous le l'avez pas reçu, [veuillez nous contacter](#). La limite pour y répondre a été fixé au **15 avril**. Dans un souci d'amélioration du temps consacré aux questionnaires, les exploitants peuvent **aussi nous fournir directement leur déclaration GEREPE et/ou leur rapport annuel d'exploitation**, afin de réduire le nombre de questions à renseigner.

Les données de l'enquête ITOM pour l'année 2020, actuellement en phase de traitement et de consolidation, devraient être publiées sur notre site au courant de l'été. Le taux de retour pour l'année 2020, est de 92% et de 85% en prenant en compte les centres de tri DAE.



Retrouvez les analyses et données des enquêtes ITOM précédentes

Les filières à responsabilité élargie du producteur



[FORMATION] ENVIROBAT OCCITANIE & CYCLE UP - 20 et 21 avril 2022 - TOULOUSE

Le **réemploi des matériaux de construction** pose beaucoup de questions. Entre la technique, l'assurabilité, la garantie, la réglementation et la gestion de la ressource, que peut-on faire et ne pas faire sur une construction ou un aménagement en terme de réemploi ?

[En savoir plus sur la formation](#)

Communauté 3R - Cycl'Op

Kit de communication à destination des porteurs de projets pour mieux faire connaître le sujet du **réemploi, de la réparation, et de la réutilisation auprès des collectivités.**

Il y est fait entre autre état des **définitions, des acteurs, du cadre réglementaire et d'exemples inspirants des 3R...**

[Pour en savoir plus et vous y inscrire](#)

FEET 2022

Forum transversal de trois jours pour rassembler tous les acteurs qui œuvrent pour déployer une Économie Circulaire des Énergies Bas Carbone (Territoires, Industriels, Start-up, Académiques, Étudiants, ...).

L'évènement FEET se composera de séances plénières, de tables rondes, d'ateliers et de 3 challenges pour permettre le maximum de rencontres entre les 400 personnes attendues !

[Planning provisoire](#)

[Inscriptions et informations](#)

UTOPIES®



POUR UNE RELANCE PAR
LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL :
ENJEUX, OPPORTUNITÉS, LEVIERS

Etude sur le métabolisme territorial d'Occitanie : pour une relance par le circuit économique régional : enjeux, opportunités, leviers

Découvrez dans ce document, présenté lors du dernier **Forum Economie Circulaire 2021**, les **7 leviers économiques prioritaires à actionner afin de développer des filières circulaires en Occitanie**.

[Lire l'étude complète et sa synthèse sur Cycl'Op](#)

Publications et informations nationales



Développement de la plateforme réglementaire du centre technique du bâtiment du CSTB

Le diagnostic « déchet » devient le diagnostic « **Produits, Équipements, Matériaux, Déchets** », **PEMD**

Afin de recenser au mieux les besoins et les attentes des acteurs envers la future **plateforme PEMD** et faciliter son appropriation, le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB**, souhaite créer des groupes utilisateurs pour chaque typologie d'utilisateur (MOA, filières de valorisation/développeurs de services et collectivités).

[Pour en savoir plus](#)

Enquête

SANTÉ ET REEMPLOI
des matériaux du bâtiment
(matériaux construction et d'ameublement)



ENQUÊTE - Santé et réemploi des matériaux du bâtiment (construction et ameublement) - Programme AQACIA de l'ADEME

Le **projet Circul'Air** a pour objectif d'élaborer et de tester une méthodologie d'évaluation de la **qualité de l'air intérieur pour le réemploi de matériaux de construction dans le bâtiment**, et de permettre aux différents acteurs de la filière d'intégrer cette problématique dans le **diagnostic ressources, le tri, le stockage et le réemploi ou la transformation des matériaux de construction et d'ameublement**. L'objectif de cette enquête est de mieux connaître les pratiques, les attentes, les besoins des **acteurs du réemploi** afin que CIRCUL'AIR apporte des réponses concrètes aux problématiques sanitaires soulevées.

[En savoir plus](#)



Transition 2050 - ADEME

Quatre chemins « types », cohérents et contrastés, pour conduire la France **vers la neutralité carbone.**

[Lire le document](#)



Publication OREE

Ce livret "**Nouveaux modèles économiques**" analyse les leviers de l'économie circulaire permettant d'accélérer la **transition vers des modèles économiques durables**. Le présent document est issu du [cycle de réflexion « Économie circulaire et création de valeurs »](#) mené par [ORÉE](#) de 2018 à 2021. Les travaux de valorisation de ce cycle de réflexion se composent de **huit livrets**, couvrant chacune les valeurs identifiées par les membres du Groupe de Travail.

[Lire le document](#)

Pour faire un don à l'ORDECO

L'ORDECO est reconnu d'intérêt général et, à ce titre, est habilité à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit aux réductions d'impôts prévues aux articles 200 et 238 bis du CGI. Selon le §a du 1 de l'article 238 bis du CGI, les dons des entreprises à l'Observatoire sont déductibles de leurs impôts à hauteur de 60% du montant de leur versement, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

ORDECO
55 rue Jean Bart
Technoparc Bâtiment 9
31670 Labège
www.ordeco.org



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent de l'ORDECO et/ou vous vous êtes inscrits sur notre liste de diffusion pour recevoir notre Newsletter trimestrielle.

[Se désinscrire](#)



© 2021 ORDECO Observatoire Régional des déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie